



# Les Cisterciens étaient-ils écologistes ?

*L'espace cistercien : une domestication de la nature <sup>(1)</sup>*

par Jean-Pierre L. Colle\*

Dans un premier temps, j'aimerais aborder cette notion d'espace dont se pare de plus en plus fréquemment notre discours. Ainsi on passe allègrement de l'espace aérien à l'espace rural, de l'espace de liberté à l'inévitable espace ludique, jusqu'au slogan d'une célèbre marque française d'automobiles : « On n'a jamais été si bien sur terre que dans l'*Espace* » ! Bref, l'homme de ce XX<sup>e</sup> siècle crépusculaire, conquérant de l'espace et piéton des astres, s'autorise des variations qui se jouent du temps, du mouvement et de maintes typologies, exercice funambulesque qui le conduit à l'empirisme d'un verbe banalisé auquel, je le confesse, je crains d'avoir sacrifié en proposant d'évoquer cet *espace cistercien*.

Soulignons que ce terme *d'espace* apparaît dès 1160, c'est-à-dire qu'il est contemporain du mouvement qui nous intéresse. Rappelons pour mémoire que le *spatium* latin était le champ de course ou l'arène. Les contours en sont depuis plus ou moins flous, selon l'objet à définir. Aussi, afin de situer tant que faire se peut notre propos, vous me permettrez d'évoquer brièvement ce qui, traversant au cours des âges cet espace, en fixera, pour un temps, les limites, ou, prises dans le prisme de l'histoire, autorisera la lisibilité de strates à l'émergence souvent cryptée, localisée ou fragmentaire, émergence qui constitue l'épaisseur même de l'histoire et la valide, indépendamment de toute interprétation. L'histoire, nous le savons, évolue en fonction du discours qu'elle suscite, elle n'existe pas en tant que telle, l'interprétation de l'événement l'emportant sur sa réalité. Il n'empêche que nous ne pouvons pas en ignorer les aspects tangibles sans lesquels toute approche serait impossible ; à cet égard, nous savons le rôle que joue le monumental, sa survivance, même partielle, en tant que repère et, bien entendu, selon les cas, sa conservation. Il en ressort une lisibilité matérielle ou symbolique, voire une conjugaison du matériel et

du symbolique quand ce symbolique se trouve nécessairement engendré par des formes et des tracés qui répondent à des règles, à des contraintes, à des lois, en particulier dans la constitution des Etats ou dans la seule reconnaissance de la propriété, du domaine, en un mot de ce qui confère à ces espaces une matérialité reconnue par l'administratif et le juridique – jusques y compris le droit coutumier.

Prenons pour exemple l'organisation des voies de communication laquelle, durant les périodes de haute civilisation, me semble le plus pertinemment structurer l'espace physique d'un territoire où se reconnaît et s'implante assez solidement une communauté pour y édifier un *habitat*. J'emploie sciemment ce terme d'*habitat* et non point celui de *village* car les historiens, d'une manière générale, s'accordent à nommer *habitat* ce qui relève d'une activité humaine sans que celle-ci soit accompagnée d'une organisation sociale hiérarchisée. En effet, jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, pendant la période carolingienne et postcarolingienne, on parlera plus volontiers d'*habitat* par opposition au *village* qui présente précisément tous les caractères de l'organisation sociale à laquelle je viens de faire allusion. C'est ainsi qu'autour de certaines abbayes édifiées en terrain vierge ou qu'autour d'un château construit en « dur » – car il s'agit plus alors de la simple motte féodale –, se développera et s'organisera le *village* à partir d'un noyau central. Il y aura en quelque sorte gommage de l'*habitat* précaire, voire migratoire.

Faut-il rappeler que les Romains seront parmi les premiers en Occident, et même au-delà, à structurer l'espace et les espaces qu'ils occupent par des voies de communication terrestres et maritimes ? Ainsi apparaît le premier réseau routier auquel s'ajoutent les aqueducs – militairement gardés – destinés à alimenter les villes en eau. Durant les périodes de troubles le puits, individuel ou collectif, parfois la fontaine, remplaceront l'aqueduc trop vulnérable.

Ce premier schéma conducteur, si j'ose dire, irriguera le territoire relevant de l'autorité impériale, en déterminera les limites, les contours, favorisera l'éclosion de vastes domaines. Par la suite, les villes et les villages qui apparaîtront entre le X<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, et en particulier au XII<sup>e</sup> siècle, période calme et prospère qui lui vaut le qualificatif de Renaissance – on parle en effet de la *Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle* – ces villes et villages, donc, ne seront pas éloignés d'un tracé primitif qui perdure sans modifications notables jusqu'à la fin du règne des Valois avec l'apparition, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un réseau plus dense qui couvre

l'Île de France jusqu'à la vallée de la Loire, quand l'image royale se doit d'être saltimbanque en même temps que l'effigie du roi et cela depuis longtemps – y compris sous l'Antiquité –, circule de main en main au travers des monnaies présentes à tout moment dans l'économie domestique et les échanges marchands. La route, le canal, ne sont pas seulement un moyen de communication mais la veine indispensable dans laquelle circule le pouvoir, veine qui irrigue tous les organes vitaux de ce pouvoir, qu'ils soient civils, militaires ou religieux. La voie de communication est le lieu où se distribue et se met régulièrement en scène le cortège royal, ses œuvres et ses pompes. Mais auparavant, n'omettons pas ces grandes routes de la spiritualité, s'entend celles des pèlerinages qui, durant le Moyen Âge, véritables autoroutes de la foi – qu'on me pardonne la métaphore – traverseront l'Europe et à la faveur desquelles les riverains bénéficieront d'échanges spirituels, intellectuels, économiques. L'ostension des reliques de saints locaux, reliques connues pour leur vertu à guérir certains maux, donnent également lieu à des pèlerinages qui ouvrent l'espace d'un réseau somme toute secondaire.

Il conviendra d'attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et toute la première moitié du XVIII<sup>e</sup> pour que se dessinent les routes des fermiers généraux, routes pavées bordées d'arbres (les canaux subissant le même traitement) ancêtres de nos routes nationales. Nouvelle structure qui permet une réelle accélération pour se déplacer d'un point à un autre et, par conséquent, réduire un espace de ce fait plus étroitement contrôlé.

L'apparition du chemin de fer, son développement sous Napoléon III, imposera un nouveau réseau qui limitera la route à un rôle d'échanges de proximité et c'est dans des temps très récents que la route – et davantage l'autoroute –, en concomitance avec l'exploitation de l'espace aérien, contribuera à un nouveau découpage de l'espace qui rend caducs les réseaux antérieurs abandonnés à la nostalgie et non moins roborative promenade dominicale. Rappelons qu'en ce domaine les pays fascistes, l'Italie et l'Allemagne en particulier, nous avaient devancés dans cette entreprise destinée à parcourir l'espace dans un minimum de temps.

Achevons ici cette phrase liminaire qui, sans de prime abord devoir s'imposer, nous aura permis d'appréhender dans sa complexité un concept qui a varié au cours des siècles en fonction des instruments ou des moyens dont on disposait et sans qu'aujourd'hui ce concept se trouve réduit aux seules habitudes ou aux seules modes du langage.

Toute précaution prise, je ne saurais poursuivre sans retracer, le plus brièvement possible, les circonstances qui présidèrent à la naissance de l'ordre cistercien.

### *Origines de l'ordre*

Si l'ère cistercienne ne commence véritablement qu'à partir des années 1129-1130, il n'est pas inutile de rappeler que l'ordre s'insère dans une chrétienté en pleine mutation avec un pouvoir féodal de plus en plus affirmé qui joue un rôle moteur, conquérant et dominateur. La possession foncière se trouve d'une manière presque exclusive entre les mains des seigneurs et, naturellement, des grands feudataires. Son exploitation désordonnée n'est pas encore touchée par l'essor urbain et commercial. A l'esprit de supériorité qui anime la noblesse face aux gens du commun, s'oppose une réflexion pour dénoncer les abus et les défauts d'un système clos. Cette réflexion est conduite par un clergé qui refuse d'être dominé par l'aristocratie, ce qui se traduit d'une manière quasi tactique par une volonté de rompre avec le siècle.

A la suite de Robert de Molesme (1029-1111), moine réformateur bénédictin, fondateur de l'abbaye de Molesme en Bourgogne (1075) et de Cîteaux (1098) grandmontains et chartreux dénoncent la collusion préexistante entre le clergé – qu'il soit régulier ou séculier –, et la classe seigneuriale et fondent de véritables instituts religieux avec un retour aux valeurs originelles, en tout cas à une observance plus stricte de la règle bénédictine. Cette dynamique, antérieure à la création de l'ordre cistercien fera dire à Robert Fossier que les cisterciens « ont pris le train en marche », cela sous l'impulsion encore plus radicale de Bernard de Clairvaux, plus radicale pour ne pas dire carrément « réactionnaire quand il s'agit de revenir à un état des choses qui n'existe plus »<sup>(2)</sup>, comme le souligne encore Robert Fossier.

Bernard de Clairvaux naquit en Bourgogne au château de Fontaine en 1091. Il meurt à Clairvaux en 1153. Moine de Cîteaux en 1112 il fut le premier abbé de Clairvaux en 1115. Plus homme d'action et de spiritualité que théologien ou philosophe, à la demande de son disciple le pape Eugène III, il prêchera à Vézelay la seconde croisade. Les Templiers lui doivent également la reconnaissance de leur ordre dont il rédigea les statuts. La référence au modèle qu'offre la nature – modèle stable par excellence comparé au modèle culturel –, n'est pas sans révéler un certain conservatisme. Ainsi, nous verrons saint Bernard s'opposer au rationalisme d'Abélard dont il obtiendra la condamnation au Concile de Sens (1140). Par

ailleurs est-il besoin de rappeler le rôle des cisterciens qui, dans leurs sermons, n'eurent cesse de condamner l'hérésie cathare ?

En cette fin du XI<sup>e</sup> siècle, on assiste à une mobilisation des clercs pour assurer une plus grande indépendance de l'Église et rompre avec les compromissions politiques et économiques dénoncées. Reste à conjuguer aspirations érémitiques et cénobitiques. Pour cela, l'accent est mis sur l'esprit de pauvreté et de pénitence en s'isolant du monde extérieur et, pour reprendre l'analyse de René Locatelli, « en substituant à l'exploitation domaniale de type seigneurial, fondée sur des redevances et des corvées, le recours au travail manuel »<sup>(3)</sup>. La charité remplace les privilèges et désormais les pères abbés veillent à prévenir toute déviance, conscients d'être porteurs de valeurs fondamentales et de représenter un monachisme rénové qu'on oppose, par trop schématiquement peut-être, à l'esprit clunisien comme en témoignent de vives controverses, le tout stigmatisé sans ménagement par Bernard de Clairvaux.

De ce monachisme rénové, fleurissent nombre de fondations : pas moins de 350 abbayes en 1153. Un siècle plus tard l'ordre en comptera le double. Filles aînées de Cîteaux, Clairvaux, la Ferté, Pontigny et Morimond auront ainsi, selon l'expression consacrée, « essaimé » et reproduit partout en Europe un modèle structurel et symbolique constant qui n'autorise aucune « fantaisie » susceptible de distraire les moines de la méditation et du travail manuel.

### *Le domaine cistercien*

En réalité cette éclosion conduira les moines blancs, parfois au travers de simples relations familiales, à traiter avec les seigneurs pour établir leurs monastères. Le choix du lieu, souvent repéré d'avance, tenait aussi à la générosité de leurs bienfaiteurs. Des dons initiaux souvent modestes ont très vite exigé d'importants apports complémentaires propres à modifier la physionomie initiale d'une cellule de départ à partir de laquelle se constituerait un véritable domaine. En outre, dans les contrées éloignées septentrionales ou orientales, il fallait composer avec des conditions climatiques et/ou géographiques spécifiques qui nécessitaient l'adoption de solutions appropriées.

Cela nous éloigne quelque peu de l'idée communément répandue où l'on insistait sur la volonté des moines à rechercher des espaces vierges et paludiques à fertiliser, à domestiquer, à humaniser en particulier grâce à l'activité manuelle déployée par ces frères convers qui, rappelons-le,

n'avaient pas « voix au chapitre » et, quoique jouissant de certains avantages matériels, assuraient une main d'œuvre à bon compte, aidés dans leurs tâches par des domestiques laïcs et célibataires vivant en dehors de la clôture. Ces laïcs étaient souvent des enfants abandonnés ou orphelins en cette période de croissance démographique, tant dans les villes que dans les campagnes, qui engendrait de la misère en raison de la mauvaise répartition des richesses et des denrées.

Maintenant, reportons-nous à l'*Exorde de Cîteaux* rédigé entre 1123 et 1124 et repris dès 1134 dans le *Statut dit*. Voici ce que nous y lisons : « *Les moines de notre Ordre doivent tirer leurs subsistance du travail de leur mains, de la culture des terres et de l'élevage des troupeaux. Dès lors il nous est permis de posséder pour notre usage personnel des étangs, des forêts, des vignes, des pâturages, des terres à l'écart des terres habitées par les hommes qui vivent dans le siècle, ainsi que des animaux, excepté ceux qui d'ordinaire suscitent la curiosité et étalent la vanité [...] tels que cerfs, grues et autres bêtes de ce genre* ».

Cet exorde, qui traduit la volonté de l'ordre pour organiser sa vie matérielle, à y regarder de près, est moins anodin qu'il n'y paraît. Dans quelle mesure l'inventaire des activités évoquées ne dépasse-t-il pas les préceptes relevant de la stricte autarcie ? N'y peut-on pas subodorer une tentation d'échange dépassant la possession pour le seul usage personnel, quand bien même le travail se trouverait être un choix et non pas une contrainte et, de ce fait, échapperait, comme le souligne Mireille Mousnier « aux schémas habituels de la société rurale »<sup>(4)</sup>, avec toutes les charges qui pèsent sur elle ?

Voyons comment s'organise le travail de l'abbaye, ce qu'il recouvre au-delà de l'œuvre spirituelle. Les terres exploitées ne sont pas nécessairement des terres de proximité. Il s'agit de développer une activité qui se déploie sur un territoire de plus en plus étendu, structuré par l'espace plus réduit de la grange, ces granges qui représentent les points d'ancrage du domaine cistercien.

Ces fameuses granges cisterciennes ne sont pas de simples greniers où remiser les récoltes, elles représentent en réalité autant d'exploitations agricoles distribuées dans la périphérie du monastère, chacune devant recueillir le produit de cultures (grain, raisin, orge, olive, etc.), servir d'abri au bétail (étables, laiteries, laine des moutons, fourrage, etc.). Il s'agit donc bien d'un véritable complexe qui, dans bien des cas, aura absorbé les établissements religieux plus modestes déjà implantés. Ces

petites communautés relevant antérieurement d'autres ordres profitent de la dynamique cistercienne et y adhèrent, si j'ose dire, sans se faire prier ! On peut en l'occurrence, comme en linguistique, parler d'un véritable effet agglutinant. Ainsi les activités singulières s'inscrivent dans un schéma planificateur irrésistible qui transforme le paysage, réduit ou annihile les limites naturelles, en tire profit, bref, modifie fondamentalement un espace peu cohérent avant l'implantation de l'abbaye. Dans un temps assez court et, comme je le disais tout à l'heure en raison de l'accroissement des fondations représentatives de l'ordre, apparaît un écosystème inédit auquel participe amplement la gestion des moulins et des forges. Cette gestion exige un traitement hydrologique complexe, à la fois pour utiliser la force motrice de l'eau (forges et moulins) et alimenter les viviers et les étangs puisque les cisterciens, exclusivement ichtyophages, se voyaient interdire toute autre forme de consommation carnée. Ajouter à cela qu'autour des granges, en raison du besoin de main d'œuvre, se développe un habitat variable selon l'importance de la grange, dirigée par un *maître de grange*. D'une manière générale, ces granges ne devaient pas être distantes de plus d'une journée de marche de l'abbaye afin de permettre à ceux qui y travaillaient de prendre part aux offices du dimanche et des jours fériés. Une journée de marche donne une idée assez juste de l'étendue du domaine abbatial, *a fortiori* quand ce domaine compte, selon les cas, plus d'une vingtaine de granges.

Quant aux forêts, considérées à l'origine comme une espèce d'écran protecteur pour garantir l'isolement de la communauté, elles seront fonctionnellement exploitées et fourniront le matériau de base nécessaire à la construction des maisons dans les villes et les bourgs, en cette période de stabilité et, je le répète, de croissance démographique, avec un rapport non négligeable pour le monastère.

S'exercera peu à peu une véritable compétition entre les abbayes elles-mêmes. Ceci ne sera pas sans causer quelques problèmes à un ordre que nous verrons, par la force des choses, se rallier à un temporel dont, à sa naissance, il récusait les formes. Les échanges puis les rachats non déguisés pour assurer le remembrement des terres, les nominations épiscopales ou cardinalices qui deviennent une promotion courante pour les abbés des fondations les plus importantes, l'acceptation d'inhumer les laïcs, généreux donateurs, dans le chœur de l'abbatiale, les investissements en ville, sont dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle autant de facteurs qui contribuent certes à l'enrichissement de l'ordre mais le conduisent à son appau-

vrissement spirituel et, peu à peu, à son déclin. Deux siècles après son instauration, force est de constater qu'il n'y a pas eu adéquation entre une conduite spirituelle et sa traduction physique. L'espace cistercien n'échappera donc pas aux effets pervers d'une réussite dont va s'emparer le temporel. Il n'empêche qu'il aura participé à l'éclosion d'un nouveau mode d'exploitation agricole, plus productif et plus rationnel, principe dont la formidable dynamique est indissociable de cet état de haute spiritualité qu'on ne saurait négliger, faute de comprendre ce qui régit la société du Moyen Age.

Avec le concordat de 1516 et la nomination par le roi d'abbés commendataires, le domaine est traité comme un domaine seigneurial dont le produit profite non plus tant à la communauté qu'à l'abbé. L'enquête entreprise en 1768 par la commission des réguliers afin de faire un état des lieux des différents établissements révélera l'indigence de la plupart de ces établissements : pour prendre l'exemple de Beaulieu, il n'y restait plus que quatre moines avec un revenu annuel de 3485 livres <sup>(5)</sup>.

Après cela, peut-on encore se demander si les cisterciens furent écologistes à une époque où cette préoccupation n'avait aucune signification, sinon celle qui nous importe aujourd'hui ? Je me garderai bien de répondre ! Je rappellerai seulement, – et ce sera la conclusion de cet exposé –, que le mot *Ecologie* est formé à partir de l'*oïkos* grec qui signifie *maison* et que nous sommes ici, au moins dans son enveloppe, dans la *maison de Dieu*.

\* Administrateur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, chargé de l'abbaye de Beaulieu, du château de Gramont et de la chapelle des carmélites de Toulouse.

## Notes

(1) - Ce texte reproduit dans son intégralité l'exposé présenté le 5 juin 1996 à l'occasion de la journée organisée par la préfecture de Tarn-et-Garonne qui s'est tenue à l'abbaye de Beaulieu pour le vingt-cinquième anniversaire de la création du ministère de l'Environnement.

(2) - Robert FOSSIER, *Les déviations économiques des cisterciens*, in *L'espace cistercien*, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1994.

(3) - René LOCATELLI, *Rappel des principes fondateurs de l'ordre cistercien*, in *L'Espace cistercien*, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1994.

(4) - Mireille MOUSNIER, *Granges cisterciennes de la Gascogne toulousaine aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Une dynamique spatiale originale*, in *L'Espace cistercien*, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1994.

(5) - Mgr. Alfred BAUDRILLARD, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, éd. Letouzey, Paris, 1934.